

## **Mise aux normes de l'usine d'épuration des eaux Début prochain des travaux**

**MARIEVILLE, le 27 août 2012** – Lors de sa dernière séance tenue le 21 août dernier, le Conseil municipal de Marieville a adjugé un contrat pour la mise aux normes de sa usine d'épuration des eaux usées. Dans ce dossier, une aide financière de 5,5 M \$ a été accordée dans le cadre du Fonds Chantiers Canada-Québec. Le début des travaux est prévu pour l'automne 2012.

C'est la firme Construction Bugère inc. qui a obtenu le mandat pour un montant forfaitaire de 5 538 027,52 \$. Ces travaux sont nécessaires afin de répondre aux nouvelles normes du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Ce projet majeur vise notamment à mettre en place deux principaux équipements, soit un flotateur et un système de traitement par rayons UV. Une réunion de démarrage aura lieu prochainement afin de compléter les étapes nécessaires en vue du début des travaux qui est prévu pour l'automne 2012.

L'usine d'épuration de Marieville traite les eaux usées d'environ 8 500 citoyens, ainsi que les eaux usées industrielles, commerciales et institutionnelles de la ville. Elle fonctionne par principe de décantation. À l'aide de diverses interventions et équipements (dégrilleur, désableur, bassins de décantation, etc.) l'eau est traitée et ensuite acheminée vers le ruisseau St-Louis tandis que les boues restantes sont pressées et asséchées puis dirigées vers un site d'enfouissement.

-30-

Source : Marie-Ève Hébert  
Responsable des communications  
Ville de Marieville  
450 460-4444, poste 246  
me.hebert@ville.marieville.qc.ca